

Compte rendu du conseil municipal Séance du 31 mars 2023

L'an 2023, le 31 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Simone MALVILLE, Maire.

Présents : Simone MALVILLE, Cyrille KERRAND, Hervé GUILLON-VERNE, Estelle TIDU, Nathalie DELBOS, Johann JAFFRELOT, Lydie HAMON, Loïc HANS, Patrice KNUCHEL, Claudine LE BRUN, Thierry DELRIEUX

Nombre de membres présents : 11

Absente excusée : Elisabeth BOITET procuration donnée à Estelle TIDU

Date de la convocation : 24 mars 2024

Secrétaire de séance : Estelle TIDU

ORDRE DU JOUR

- Approbation du Compte-rendu du conseil municipal du 24 février 2023
- Vote taux d'imposition 2023
- Vote du budget primitif et budgets annexes 2023
- Délibération approuvant le tracé des changements d'itinéraire pour le chemin de randonnée de la Noë des Dames et son inscription au PDIPR
- Délibération municipale concernant la création d'un parcours de santé et validation du plan de financement
- Délibération de mise à disposition gratuite dans le cadre d'une convention avec l'ESLM et LARRÉ TONIC

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Réflexions sur le Compte Epargne Temps et sur la complémentaire Santé (mutuelle)

COMPTE-RENDUS DES DIFFÉRENTES COMMISSIONS ET COMITÉS

🔗 **Approbation du Compte-rendu du conseil municipal du 24 février 2023**

Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal, le Procès-verbal de la séance du 24 février 2023. Après en avoir délibéré, le Conseil adopte le Procès-verbal du 24 février 2023 à l'unanimité des voix exprimées.

🏠 Vote taux d'imposition 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux de fiscalité pour l'année 2023, soit :

- **34.43 %** pour la taxe foncière bâtie,
- **52.56 %** pour la taxe foncière non bâtie
- **15.63 %** pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants,

Le produit fiscal attendu pour 2023 est estimé à 368 947 €.

🏠 Vote du budget primitif 2023 Commune

Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 1 256 046 € avec un reversement à la section d'investissement de 384 022 €.

Concernant la section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 588 178 € dont 136 362 € de reste à réaliser 2022, pour un montant de recettes d'investissement de 643 354 €.

Les principales dépenses d'investissement pour 2023 :

- Le conseil a décidé de mettre en place une enveloppe de 100 000 € pour un programme « travaux voirie » annuel, en plus de l'entretien régulier, pour la rénovation totale de la bande de roulement des routes communales les plus abimées.
- La création d'une allée en béton drainant pour le cimetière pour un montant de 40 000 €.
- La création d'un parcours de santé et d'une zone fitness dans l'espace paysager et aux abords de la salle Agapanthe
- Le coût des études pour le réaménagement du bourg pour un montant de 43 000 € a été voté.
- La pose d'une clôture aux services techniques
- Ainsi que d'autres dépenses notamment informatiques et matériels pour la médiathèque et l'école ainsi que la mairie ont été inscrites au budget.

🏠 Vote du budget primitif 2023 Logements sociaux

Le budget présenté s'équilibre en dépenses et en recettes à 140.823 € en section de fonctionnement et 28.984 € en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le budget primitif 2023 proposé.

🏠 Vote du budget primitif 2023 Lotissement « Le Domaine des Landes »

Le budget présenté s'équilibre en dépenses à 494.706 € et en recettes à 943.194,66 € (avec un excédent de recettes 2022 de 448.488,66 €) en section de fonctionnement et 525.071,66 € en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le budget primitif 2023 proposé.

👉 **Vote du budget primitif 2023 « La locomotive »**

Le budget présenté s'équilibre en dépenses et en recettes à 16.000 € en section de fonctionnement et 335.810 € en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le budget primitif 2023 proposé.

👉 **Chemin de randonnée « La Noë des Dames »**

Loïc HANS, conseiller délégué, propose au Conseil Municipal de valider le changement de tracé concernant le chemin de randonnée de « La Noë des Dames », il en présente les différentes modifications qui permettront de réduire la distance parcourue sur bitume.

Pour toute **inscription** d'itinéraires de randonnée au sein du **PDIPR** du **Morbihan**, le **Conseil général** sollicite de la commune concernée, une délibération municipale avec un avis simple pour l'ensemble de l'itinéraire et un avis conforme pour le ou les chemins ruraux de la commune.

Le conseil municipal valide les modifications apportées et approuve le nouvel itinéraire.

👉 **Création d'un parcours de santé et d'une zone fitness**

Mme le Maire présente le projet de création de cet équipement qui serait réalisé, d'une part, dans l'espace public naturel et d'autre part, sur la partie basse de la prairie à côté de la salle Agapanthe.

Après présentation du projet, le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis établi par la société SDU (Sport et Développement Urbain) pour un montant de 26.517,65 € HT et autorise Mme le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS).

👉 **Mise à disposition gratuite des équipements sportifs**

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de signer une mise à disposition gratuite et un planning de réservation des agrès composant le parcours de santé et la zone fitness dans le cadre d'une convention avec les associations ESLM et LARRÉ TONIC

Le Conseil Municipal valide la proposition de Mme le Maire.

👉 **Service civique**

Mme le Maire informe le conseil municipal que la commune a reçu l'agrément pour accueillir un(e) jeune dans le cadre du Service Civique.

Sa mission sera de « **Participer à la dynamique culturelle de la commune et être un appui à l'organisation de manifestations de loisirs ou sportives dans le cadre du label Terre de Jeux 2024** »

Le recrutement a été lancé, le/la jeune sera sous contrat pendant 8 mois.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

➤ Réflexions sur le Compte Epargne Temps et sur la complémentaire Santé (mutuelle)

- Sur proposition de Mme le Maire, un groupe de travail préparera le document concernant « La mise en place du CET » qui sera soumis au CM du 28 avril prochain.
- En ce qui concerne la complémentaire Santé (mutuelle), celle-ci sera obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2026 et mise en place à cette date.

➤ Règlement du cimetière

Un règlement est actuellement en cours de rédaction et sera soumis au vote du Conseil Municipal lors de la prochaine séance

COMPTE-RENDUS DES DIFFÉRENTES COMMISSIONS ET COMITÉS

- **Horloges connectées**
Proposition de Morbihan Énergies à approfondir
- **Entretien VMC Bâtiments communaux et hotte Agapanthe**
Devis à réaliser
- **École**
Projet danse et salon du livre Jeunesse
- **Sécurité Informatique**
Voir avec la gendarmerie

Date du prochain conseil municipal : le vendredi 28 Avril à 20h00